

Synthèse des travaux du Conseil de Développement

Sud Estuaire : de 2014 à 2018

Le conseil de développement a été mis en place par la communauté de communes Sud Estuaire et compte une quarantaine de membres qui se réunissent une fois par mois. Son rôle est de soumettre des idées sur le développement futur du territoire. Ainsi, depuis sa création en 2014, le conseil de développement (CD) a travaillé sur le transport et la mobilité (promouvoir le covoiturage et mieux communiquer sur ce thème pour le faire connaître), les réseaux numériques (accroissement des dessertes), la réorganisation territoriale, les économies d'énergie et la production d'énergies nouvelles, la santé et services aux personnes âgées, le développement économique et le tourisme. Le conseil de développement participe également aux travaux du PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Retz (programme Leader notamment). Le conseil de développement va orienter ses travaux de 2019 vers la démocratie participative et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

1) Les transports (2014)

Plusieurs pistes de réflexion ont été envisagées :

- Renforcer l'offre existante en proposant des moyens complémentaires : navettes, covoiturage encadré, transport des lycéens ainsi que les usagers du milieu rural vers les arrêts de bus, partenariat avec les taxis, minibus pour les associations sportives et culturelles.
- Créer des pôles d'échanges ou de covoiturage dans toutes les communes, y compris dans les zones d'activités
- Améliorer les dispositifs d'information.
- Améliorer les liaisons douces : pistes cyclables vers les points de ralliement, déplacements doux sécurisés sur les axes importants, utiliser les chemins ruraux.

Le thème de travail retenu dans un premier temps est le covoiturage avec pour objectif la diminution des déplacements des véhicules sur des trajets intercommunaux non ou peu desservis par les transports en commun, à toute heure, tout en créant des liens de convivialité entre les habitants du territoire. Les moyens d'y parvenir sont :

- La multiplication des aires de covoiturage (au moins une par commune), par exemple sur les places de marchés, les parkings des grandes surfaces, aux Rochelets et à Mindin à Saint-Brévin en plus du pôle de la Bresse,
- Utiliser les arrêts de bus scolaires en « point-stop ». Les identifier par un panneau.
- Créer des parkings à vélos sécurisés à proximité des aires, près des fermes, arrêts de bus.
- Réserver des places « covoiturage » dans les parkings des entreprises pour les salariés covoitureurs.

Pour arriver à ces résultats, les membres du CD proposent de :

- Créer une charte de covoiturage, éditer un macaron, signe de reconnaissance entre covoitureurs et utilisateurs.
- Utiliser un site internet existant (Conseil Départemental, CCSE), et prendre modèle sur des sites nationaux. En créer un spécifique serait sans doute trop coûteux et compliqué à gérer.
- Multiplier les informations auprès des associations (en exemple, l'association « Les amis de Saint Brévin » a mis en place un tableau de synthèse des modes de transport brévinnois dans la rubrique Transport sur son site)
- Utiliser les moyens de communication de chaque commune.

Outre le covoiturage, il existe également des systèmes de véhicules partagés, « Auto 'Lib », mais certainement trop coûteux pour la taille de nos communes. De plus cela ne réduit pas les émissions de CO2.

Après consultation du Conseil Départemental, le CD Sud Estuaire a retenu les informations suivantes :

- Une rubrique covoiturage est présente sur leur site : Lila covoiturage, voir s'il est possible de s'y rattacher avec une identification Sud-Estuaire
- Il existe 162 aires de covoiturage labellisées dans le département (en 2013). Il faut élargir aux communes non dotées.
- Des bornes « Point-Stop ont été installées à la gare de Saint-Nazaire. Il faut attendre le retour d'expérience sur l'utilisation pour en tirer des informations.
- Une enquête Lila a été effectuée auprès du public en 2015 : utiliser potentiellement ces résultats.

Le CD a proposé plusieurs moyens de communication pour l'essor du covoiturage sur le territoire : des panneaux mobiles sur les marchés des communes, des autocollants sur les vitrines des commerces, des annonces sur les radios locales, dans la presse et dans les bulletins municipaux, des prospectus distribués dans les entreprises et les associations. Au niveau de la sécurité, les incidents rapportés sont rares et en France dans l'ensemble les partenaires de covoitages sont satisfaits du fonctionnement. L'aspect financier a également été débattu. Si le covoiturage n'est pas tarifé, moins de conducteurs seront candidats à ce système. Si un tarif est mis en place on assisterait à une concurrence avec les taxis et le système Lila, il faudrait mettre en place une gestion des paiements et il pourrait y avoir une perte de la notion d'entraide et de service pourtant essentielle sur de petits parcours. La mise en place du covoiturage et des liaisons douces doivent enfin être réfléchies dans le cadre des appels à projets européens.

II) Les réseaux numériques (2014)

Après un point technique rapide et un état des lieux de la situation du Haut débit et Très Haut Débit en Loire-Atlantique, le CD énumère les actions en cours du Département sur le sujet. La SEM Loire Atlantique Numérique travaille sur le développement de la fibre optique sur l'ensemble du département. Entre les différentes mises à niveau, il existe des procédures et délais complexes entre opérateurs FAI (Fournisseurs Accès Internet) qui, pour les abonnés, sont difficiles à comprendre et peu claires sans que les responsabilités soient bien déterminées. Ainsi, le CD propose les actions suivantes :

- Informer les usagers qu'ils peuvent demander à leur FAI un passage de l'ADSL au VDSL2. Il faut par contre connaître les zones éligibles et peut-être les renforcer ou accélérer le nombre
- Défendre auprès du Conseil Départemental dans la mise au point du THD, qu'il équipe en priorité les ZA existantes et à venir. C'est en effet essentiel pour les entreprises et pour l'attractivité de notre territoire. Attention toutefois à ne pas gêner ou retarder la pose de la fibre optique. Il faut également prendre en compte le développement à venir du télétravail. Lors du comité syndical à la Région du 3 décembre 2014, il a été indiqué que le syndicat s'inscrivait dans la démarche des schémas « SDTAN THB ». La région avait prévu d'investir 110 millions d'euros dès 2015, alors que le département prévoit lui 303 millions d'euros pour la période 2016-2020 pour 84 772 prises.
- Mettre en place en réseau avec les associations existantes sur ce créneau des actions de vulgarisation et de formation aux outils pour toutes les couches de la population et notamment pour celles les plus éloignées de ces pratiques : nouveaux outils de la sécurité sociales, éviter l'exclusion numérique, utilisation du Wifi, apprentissage des ordinateurs et tableurs, etc.

- Organiser une recyclerie des ordinateurs inutilisés (et ceux déposés en déchetterie) pour les remettre à niveau, développer une aide à l'équipement des publics éloignés ou qui ne peuvent s'équiper, créer du lien social, du lien intergénérationnel, etc.
- Agir auprès des collectivités concernées pour l'utilisation du lycée professionnel de Paimboeuf pour dispenser des formations (CAP, BP, BAC PRO, etc.) aux techniques d'installation, gestion, entretien des réseaux de fibre optique.
- Agir auprès de l'ARCEP pour que le passage d'une Fibre Optique dans une rue ou un quartier s'impose et élimine le fil de cuivre. Si ce n'est pas le cas, seulement 20% des abonnés (en 2014) choisissent la FO-THD ce qui retardera le déploiement s'il faut laisser 2 réseaux juxtaposés en place et à entretenir, hors le but est bien le développement du THD pour tous.
- Vérifier les conséquences en de l'installation des prises terminales chez l'abonné et peut-être l'obsolescence des appareils des usagers.

III) La réorganisation territoriale (2015)

- 1997 création de la CCSE
- de 1997 à 2005 nombreux transferts → CIF (coefficient d'intégration fiscale) de 0,45
- Depuis, plutôt sur de la mutualisation à géométrie variable
- On assiste à une accélération de l'histoire mais il faut tenir compte du terrain local. La société civile a des propositions à faire et sa vision des choses, pour à la fois garder la proximité nécessaire des services à la population, son attachement à l'identité locale, en développer de nouveaux suivant les besoins, et optimiser les ressources humaines et les moyens financiers sans forcément augmenter les impôts.
- Les exemples de Montrevault et de Machecoul s'ils sont différents et montrent que nous pouvons accélérer, avec des exemples qui fonctionnent, un travail en commun avec notre expérience de près de 20 ans au sein de la CCSE et donc une confiance réciproque entre nos 6 communes de la CCSE, pour aller de l'avant pendant ce mandat et rendre possible une évolution supplémentaire si les conditions l'exigeaient tout en gardant un maximum de qualité des services sur place.

Partant d'un état des lieux de la répartition des compétences entre les communes et la CCSE, le groupe a démarré sur le projet de territoire que la société civile imagine à un horizon de 10 ans, en évoquant point par point ce que les habitants attendent de leurs collectivités locales. Nos tendances de vie identifient un besoin d'identité et de proximité, mais aussi de simplification, d'immédiateté et de moindre coût. Le partage de valeurs dans un objectif commun reste aussi très présent. Notre CCSE est dans une dynamique de territoire qui a permis de mettre à disposition des habitants sur tout le territoire une offre de services d'un très bon niveau. Pour maintenir cette ambition louable, nos ressources nous obligent à regarder comment continuer à réaliser plus, avec des moyens contraints et comment adapter et créer de nouveaux services ensemble pour rester dans la dynamique du territoire, très attractif pas ailleurs au niveau démographique et même économique.

1 – DES CENTRALITÉS FORTES DANS CHACUNE DE NOS 6 COMMUNES GAGE D'UN MIX-INTERGENERATIONNEL REUSSI

- Animer : socle minimum de petits commerces et services ; des animations par les acteurs locaux (associations et habitants). Créer des « Pass remises » dans les commerces locaux avec les commerçants volontaires.
- Un pôle de services publics et para publics multi activités, maisons de service public (en lien avec des écrivains publics, etc.)

- Logement : voir PLH (Plan Local de l'Habitat) : préconiser la répartition des différents types de logement sur le territoire.
- Centralisation de logements pour les seniors.
- Lancer un grand programme de rénovation énergétique des logements anciens et soutenir le développement de nouvelles activités concourant à la réduction de la consommation énergétique.
- Mutualiser les activités des jeunes de plus de 12 ans en regroupant à l'échelle de la CCSE (avant dans chaque commune).
- Développer du lien intergénérationnel.

2 - UN PÔLE FÉDÉRATEUR « ECONOMIE ET TOURISME »

- Une Agriculture raisonnée et biologique développement de circuit court et vente directe.
- Créer du lien entre nos pôles d'activités
- Développer les activités autour de celles déjà existantes et spécifiques
- Améliorer la formation professionnelle et l'adaptation des actifs pour réduire le chômage (actions également en place au niveau du PETR)
- Faire de la Loire un vecteur de développement touristique : activités, services (restaurants, guinguettes, navettes...) en commençant par de petites structures avec le soutien de notre collectivité (ex. apports de locaux relais).
- Permettre aux commerçants ou leurs associations d'être en réseau.
- Attirer des activités liées au tourisme : golf, parcs, cirques en été...
- Communiquer sur les informations touristiques avec nos villes jumelées.
- Communication tourisme : travailler à l'échelon PETR-PDR et régional.
- Développer des ateliers de langues vivantes répondant à l'accueil de touristes étrangers.
- Développer et soutenir le secteur ENERGIE : Le Carnet devrait devenir un pôle pour les énergies renouvelables. Favoriser l'émergence de ce projet et des infrastructures nécessaires à son développement (infrastructures de transport et réseaux numériques).

3 – DEVELOPPEMENT DE POLES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES D'EXCELLENCE

Les structures de petites tailles sont fortement ancrées dans une culture du bénévolat et il est nécessaire de bien analyser le besoin de chacune avant de s'engager dans une démarche de mutualisation. La professionnalisation dans les associations sportives fragilise financièrement celles-ci. Une suggestion : créer des Pôles d'excellence pour certains sports avec la mutualisation de locaux, de moyens techniques, voire de services administratifs. La mutualisation peut être envisagée comme une réponse possible aux questions que se posent différentes associations pour mener à bien un projet associatif commun (mise en commun de ressources).

4 - DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET RESEAUX NUMERIQUES PERFORMANTS:

- Améliorer les dessertes avec les pôles voisins.
- Agir pour un nouveau franchissement Loire (lancement des études dans un 1er temps).
- Revoir les accès routiers Frossay-Carnet / St Brévin en profitant de l'aménagement du Grand Port Maritime au niveau du Carnet.
- Soutenir activement le développement de la fibre optique avec en priorité l'équipement des Zones d'Activités puis de tous les particuliers du territoire.
- Profiter du PETR pour avancer sur ces dossiers lourds ou de compétences départementales ou régionales.

5 – HARMONISATION DE LA FISCALITE LOCALE :

Aller vers une harmonisation à terme grâce à une décision rapide avec la mise en place de cette nouvelle grande étape de mutualisation. L'utilisation des services par tous les habitants avec des transports et une mobilité facilités doit conduire à cette unité fiscale même si elle doit se faire ensuite progressivement suivant le degré d'avancement des services mutualisés. Le maintien des services et peut-être la création de nouveaux si nous réussissons une mutualisation renforcée voire complète, doit tendre vers un rapprochement fiscal. C'est un signe fort pour le territoire et la décision de principe est à intégrer dans le projet de territoire.

6 – PROPOSITIONS D'ORGANISATION EN 4 PHASES

1ère phase : 2016 LES PREALABLES

1 - Élaboration d'un projet de territoire Dès début Janvier 2016, travail des élus pendant 3 à 4 mois puis concertation avec la société civile / public sur 4 mois (hors été) jusqu'à fin octobre et validation définitive fin décembre 2016

2 – En parallèle, mise en place d'une infrastructure informatique commune (hard et soft) pour les 7 entités s'appuyant sur un prestataire performant, peut-être, un de ceux intervenant actuellement pour l'une ou l'autre), permettant des interventions rapides et une adaptation permanente des logiciels. Il est possible tenant compte de l'existant de commencer par des logiciels communs. Il est proposé d'aller voir sur le terrain des exemples de réussite dans ce domaine précis essentiel à l'avancement du projet global. Identifier une compétence / chef de projet en interne ou prestataire extérieur pour notamment réaliser un audit et assurer la mise en œuvre.

3- Mise en place d'un projet de mobilité-déplacements intracommunautaire ambitieux et souples notamment pour favoriser l'accès à nos équipements communs et favoriser la mutualisation. Minibus associatif et transport vers les activités intercommunales sont de compétence communautaire. Le transport urbain de compétence communale existe seulement à St Brevin et ne peut pas s'étendre aux autres communes. Le travail de la commission CDSE de 2014 sur la mobilité répond en partie aux actions à mettre en place pour faciliter les liens entre communes au niveau intercommunal. Il faudra les développer et les mettre en œuvre plus complètement et plus sagement auprès des publics les plus demandeurs. Renforcer la communication concernant les différents dispositifs auprès des usagers potentiels.

2ème phase : 2016 ->2020 : MUTUALISATION LA PLUS COMPLETE POSSIBLE

SERVICE A LA POPULATION....UNE DIMENSION INTERGENERATIONNELLE...

ENFANTS : Périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sont de compétence communautaire ou associative. Crèches et MAM (Maison d'Assistante Maternelle) sont de compétence communautaire pour les crèches et associative pour les MAM. Le rôle des associations dans la petite enfance est intéressant mais le fonctionnement reste flou surtout pour les MAM. Ecoles primaires et maternelles sont de compétence communale mais pourraient être gérées par la communauté de communes tout en gardant les établissements communaux. Le CDSE propose une réflexion sur le regroupement de crèches ou maternelles avec une maison de retraite ou des logements pour personnes âgées sur un même site, avec des activités partagées.

SOCIAL : Guipa-clic et Guichet Unique Emploi sont de compétence communautaire. Le CCAS (centre communal d'action sociale) est de compétence communale mais pourrait être mutualisé au niveau de

l'intercommunalité (logements d'urgence) tout en gardant un référent local pour la prise en charge des personnes en difficulté sur la commune (connaissance des situations des familles).

SPORT ET CULTURE : Animation sportive, Aquajade, Patinodrome, associations sportives (seules sur le territoire) et Ecoles de musique sont de compétence communautaire. Le CD propose de favoriser le regroupement des structures associatives. Il est également question de transférer la compétence « sports et culture et les équipements sportifs et culturels » à l'intercommunalité tout en préservant la proximité sociale.

LA RESTAURATION COLLECTIVE (SCOLAIRE, MAISONS DE RETRAITE, SERVICES A DOMICILE...) : Faire un cahier des charges communs de tous les restaurants de la CCSE et choisir un prestataire unique (plus le volume traité est important, moins coûteux seront les repas). N.B. St Brevin dispose de son propre service de restauration scolaire, les autres communes font appel à des prestataires externes. Favoriser les producteurs locaux (circuits courts).

SERVICES SUPPORTS :

SERVICES TECHNIQUES : ENVIRONNEMENT ET VOIRIE : Mettre en commun des moyens, équipements matériels ou personnels, afin de répondre aux besoins des communes pour l'entretien des locaux, des espaces verts et des voies tout en respectant la spécificité de chacune des communes (ex. estivale à St Brevin – rurale à Frossay). Y sont inclus également l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que les chemins ruraux, sentiers, sites historiques.

SERVICES RESSOURCES HUMAINES-FINANCES : Mutualisation de toutes les équipes, proposer des services adaptés à la proximité nécessaire. Pour plus de formations, plus de compétences partagées, et une optimisation de la gestion des carrières, dans l'ensemble des équipes de travail des 7 entités gérées.

BATIMENTS- EQUIPEMENTS PUBLICS : Une gestion commune de tous les bâtiments des communes et CCSE. Les salles de sport, équipements sportifs, associations sportives, salles de spectacles, théâtres, expositions, bibliothèques, musées et associations culturelles sont de compétence communale, il serait nécessaire de les mutualiser.

DANS CHAQUE MAIRIE : Proposer un service d'accueil performant pour les informations administratives avec un personnel réduit. Possibilité d'un service nomade pour les questions plus techniques d'urbanisme, juridique ou autre. Le groupe n'a pas approfondi le sujet mais il ressort qu'un service de proximité reste indispensable pour les personnes âgées et les jeunes qui ont du mal à remplir les papiers administratifs (ce qui développe l'activité d'écrivains publics). Une grande partie de la population se sert d'internet pour les différents documents administratifs aujourd'hui en ligne, ce service va évoluer.

3ème phase : FUSION POSSIBLE 2019-2020

La phase de mutualisation étant en très bonne voie, il est possible suivant la conjoncture et l'évolution nécessaire, d'entrevoir avant la fin du mandat en mars 2020, le passage à la fusion des 6 communes ou pourquoi pas d'une partie d'entre elles. Au-delà, se posera alors la question du périmètre de la communauté de communes.

Les débats du groupe laissent entrevoir l'aspect épidermique de ce sujet très politique.

4ème PHASE GOUVERNANCE COMMUNE : A PARTIR DU MANDAT DE 2020

Adaptation politique des structures élus à l'organisation territoriale mise en place pendant 5 ans. Nous n'avons pas retenu l'option de l'optimisation des dotations de l'Etat, pour plusieurs raisons. D'abord, c'est le projet de territoire qui est essentiel. Ensuite, il y a trop de changements dans ces décisions étatiques pour en faire une base de projet. Néanmoins, il n'est pas défendu de profiter de certaines opportunités pour augmenter ces dotations. C'est aussi un levier qu'a su très bien utiliser Montrevault pour réaliser son projet en 2 phases, facteur d'augmentation par 2 fois des dotations de l'Etat. D'où, peut être aussi l'intérêt de ne pas perdre trop de temps pour profiter des avantages qui se présentent ou se présenteront.

IV) La transition énergétique (2016)

A - PRODUCTION D'ENERGIES NOUVELLES RENOUVELABLES

1 - Encourager toutes les collectivités à avoir un rôle très incitatif en mettant en avant leurs réalisations et en mettant en place une communication importante et renouvelée tant auprès des professionnels (urbanisme, agences immobilières, artisans...) que des particuliers (valable en production comme en consommation). Agir sur la construction des bâtiments neufs, tant particulier que professionnels

2 - Installer une maison témoin sur la CCSE : équiper des différentes installations de production d'énergie et des moyens de rénovation (matériaux et source d'énergie).

3 - Développer les pompes à chaleur et la géothermie.

4 - Installer une filière bois avec de la ressource locale / filière bois : Il faut mettre en place au préalable un plan de gestion des haies avec les exploitants (réflexions en cours au niveau de la Commission Energie du PETR et chambre d'Agriculture). Il faudrait une structure locale pour gérer les chantiers. Une étude va démarrer sur le PETR Pays de Retz pour analyser les potentiels sur le territoire. Intéressant également pour valoriser les déchets verts. Leader pourrait aider à financer une chaudière bois. Il faut mettre autour de la table les différents intervenants. Continuer à creuser.

Autres points possibles à plus long terme :

5 - Installer une centrale solaire sur d'anciennes déchetteries CCSE OU PETR : Centrale Solaire : expérience en cours de construction aux Six Pièces. Répertoire des sites possibles. Projet relativement long à mettre en place.

6 - Lancer un projet collectif d'énergie éolienne (Réseau Energies Citoyennes en Pays de Loire) : peu d'espaces possibles en CCSE (Frossay ?), réglementation contraignante, besoin de financement important et projet très long à mettre en œuvre, gestion du voisinage, etc.

7 - Réfléchir, puis inciter au lancement avec d'autres partenaires pour l'installation d'un système hydrolien en Loire. Sujet dépassant le cadre CCSE.

B - CONSOMMER MOINS

1 – Besoin d'une communication percutante qui touche sa cible : La communication est essentielle. Quels éléments diffuser : des informations techniques, des exemples parlant de rénovation réalisée. Chiffres avant/après des consommations ; insister sur les accélérateurs des décisions (arguments pour

faire) et utiliser les relais associatif pour être très présent auprès directement des habitants du territoire. Nécessité d'une communication très pédagogique, peut être ciblée public par public, suivant les différentes étapes de la vie.

- a) Adopter un plan ambitieux de communication spécifique à l'Energie : Profiter de manifestations / faire un stand et être présent sur des manifestations grand public, distribuer des flyers et plaquettes (ex. stand de l'ambassadeur du tri...), Utiliser les sites Internet et les bulletins municipaux. Rappeler régulièrement les informations, utiliser une rubrique : « économie d'énergie », renvoi aux acteurs locaux... Publicité sur les aides aux propriétaires bailleurs. Utiliser les supports techniques d'Alisée : sortie caméra thermique ; Défi Famille à Energie Positive ; réunion Tu Perds watts... Elaborer un manuel sur un thème, à exploiter pendant un an. Sensibilisation par des actions auprès des entreprises (souvent reprises ensuite au domicile...) Mener des actions avec des étudiants (ex : Ingénieurs sans frontières) ou Ecole de Nantes par des actions avec les collégiens... Sensibiliser les élus en charge de l'environnement avec des supports techniques appropriés.

b) Sensibiliser les acteurs du marché : artisans du bâtiment et professionnels de l'immobilier
Lors des mutations de propriétés : informations délivrées par les notaires / agents immobiliers. Lors des achats, il faut regarder de très près les aides possibles sur les travaux de rénovation pour économiser l'énergie. Les plafonds de l'ANAH ont été relevés à 50.000 €. Pour les opérations lourdes, il y a donc une réelle opportunité. Important pour les jeunes ménages notamment qui peuvent rentrer dans les critères ANAH. Sensibiliser les services urbanisme en relation avec les administrés pour profiter des contacts et favoriser la prise de conscience au moment des intentions de travaux.

2 - Organiser un service spécialisé de l'énergie autour de 4 acteurs principaux

- a) Les collectivités : désigner un élu référent « ENERGIE » au sein de la CCSE. Rôle : défendre et mettre en œuvre les projets retenus par le bureau communautaire, présence aux commissions CCSE et PETR qui traitent de ces questions, accompagné d'un référent dans chacune des 6 communes. Les services de nos collectivités concernés : urbanisme, habitat, logement, CCAS...
- b) Un service d'accompagnement des habitants : installer sur la CCSE une plateforme de rénovation énergétique en lien avec le PETR. Objectif : être un guichet unique d'entrée et permettre de suivre les propriétaires dans leur projet. Le passage à l'acte est long et quelquefois délicat; le référent à un service permet d'optimiser le nombre de projets.
- c) Explorer le financement de 2 salariés pendant 3 ans par ADEME (PETR). Importance d'avoir un interlocuteur unique. En vue de la création d'une plateforme à l'échelle PETR : proposer que la CCSE soit un laboratoire d'expérimentation avec un plan ambitieux.
- d) Proposer des permanences avec les conseillers d'Espace Info Energies (EIE). Conseils ponctuels, indépendants et gratuits notamment pour les propriétaires au-dessus des plafonds « ménages modestes » de l'ANAH ».
- e) Décider et soutenir la création d'une association locale, relais essentiel auprès des habitants Cette association pourrait être rattachée à une association agréée par l'ADEME (Alisée par exemple) et agir en tant que relais local sur la CCSE. L'implication des habitants du territoire doit être un rouage essentiel de la communication au plus près du terrain et en direction de tous les publics, même éloignés. Créer une association porteuse des messages de sensibilisation, servant de relais (26% des entrées en relation viennent de ce vecteur, de loin le plus performant).

C - DONNER LES MOYENS ET VISER DES OBJECTIFS IMPORTANTS :

- a) Mettre en place un dispositif de subvention sans condition de ressources sur la partie travaux de rénovation. Subventions suivants les types de travaux allant de 200 à 400 €. Budget

nécessaire en année pleine (200/300 dossiers pour 100 K€). C'est ce qui a fait le succès aux Herbiers.

- b) Obtenir du PETR dans le cadre du TEPCV et de Leader, les financements d'au moins 2 voire 3 postes pendant 3 ans et de permanences de conseillers EIE adaptés à la demande.
- c) Maison témoin : en faire une vitrine des Energies et de la Rénovation des bâtiments. Ce bâtiment pourrait ainsi servir de bureaux pour tous les acteurs de l'Energie : élu référent « ENERGIE », plateforme, conseillers EIE et éventuellement siège de l'Association.
Il faut y intégrer les artisans de la construction et rénovation, mener un partenariat public-privé ; la formation RGE doit conduire à une ouverture de ces secteurs. Sensibiliser aussi à usage proximité - matériaux...
- d) Pérennité du dispositif : envisager notamment à la fin du financement ADEME, pour les dossiers subventionnés et dont le montage est pris en charge totalement par nos structures, des frais de dossier permettant d'assurer le financement futur de cette filière Energie qu'il faut envisager à 10 ans.
- e) Rechercher une participation des banques locales notamment pour faciliter le montage de prêts éco énergie (0%) et pour satisfaire aux avances des subventions. Sinon, sur ce dernier point, envisager la création d'un fonds local palliant aux impasses de certains ménages ne pouvant avancer les fonds (les subventions peuvent représenter de 20 à 80% des travaux).
- f) Se fixer des objectifs ambitieux : 300 dossiers / an (à la fin du financement ADEME) avec un impact très important pour le développement et l'emploi local : 1€ de subvention et 20€ de travaux aux Herbiers, 1€ et 12€ de travaux à la Carène. En moyenne : 16 K€ de travaux /dossier.
- g) Dispositif Contrat Performance Energétique. Optimisation fiscale

D - DEUX AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

- a) Propriétaires bailleurs et logements insalubres : Il existe même si c'est une très faible proportion des logements insalubres (mauvais chauffages, très forte consommation d'énergie, très mauvaise isolation, humidité...). Une opération gagnant-gagnant peut être envisagée avec le propriétaire pour une rénovation permettant un conventionnement du logement (loyer conventionné souvent assez proche des loyers libres; gain des dépenses d'énergie pour le locataire; valorisation du patrimoine du propriétaire et constitution d'un logement social pour la commune...). Besoin d'une sensibilisation auprès des propriétaires bailleurs, avec l'argument de réduire la vacance et attirer plus de locataires, notamment les jeunes. Sensibilisation difficile donc repérage par CCAS, assistantes sociales, locataires mécontents, et ensuite visite technique. Médecins, infirmières, peut être aussi par les collèges et écoles. Sujet sensible et donc méritant un traitement très ciblé. Les DPE à la relocation peuvent être un instrument pour les locataires concernés.
- b) Economie d'énergie liée aux usages : Après une opération de rénovation, faire engager les efforts de l'occupant sur une optimisation des usages. Elaborer une charte des bonnes pratiques

V) Les services aux personnes âgées (2017)

Les membres ont choisi de travailler sur les services aux personnes âgées dépendantes et isolées. En effet, le constat du conseil de développement est que les personnes isolées ont un manque d'information concernant les services existants. De plus il est souvent difficile de les connaître. De nombreux services publics ou privés existent sur le territoire pour aider les personnes dépendantes et indépendantes. Il s'agit du GUIPA CLIC, des petits frères des pauvres, du CCAS, des assistantes sociales, de l'ADMR, etc.

Le constat est qu'il y a beaucoup de structure mais il manque une organisation pour détecter les personnes âgées isolées et/ou dépendantes.

Propositions de l'ATELIER 1 :

1. Diffuser des supports d'informations comme le support du GUIPA-CLIC ou celui du département dans l'ensemble des communes et dans le secteur privé
2. Créer un groupe de bénévoles pour chaque commune, il faut former les bénévoles pour aller à la rencontre des personnes isolées et ainsi les détecter et les informer des structures existantes
3. Organiser un forum du « bien vieillir » sur le territoire de la CCSE pour intéresser les familles, créer du lien social et donner le maximum d'informations.
4. Organiser des « services » qui peuvent créer le lien avec les personnes âgées (le CSC Mireille MOYON est très intéressé).

ATELIER 2 : L'organisation de la santé sur le territoire de la CCSE

La hausse démographique et le vieillissement de la population provoque une augmentation des besoins de consultation. Cependant, aujourd'hui, les médecins du baby-boom partent en masse en retraite et moins de 10% des nouveaux diplômés souhaitent devenir généralistes.

Le territoire de la Communauté de Communes Sud Estuaire est concerné par ce problème et tout particulièrement la commune de St Brevin les Pins. Il y a aujourd'hui 129 professionnels de santé sur le territoire de la CCSE dont 23 médecins généralistes et 3 spécialistes. Sur la commune de St Brevin les Pins la moyenne d'âge des médecins est de 64 ans. Parmi eux, 40% n'acceptent plus de patients. Des structures qui fonctionnent existent sur le territoire de la CCSE, le centre de Soins Santé à St Père en Retz, ou encore le « Pôle Santé Sud Estuaire » (PSSE) à Corsept.

Propositions de l'ATELIER 2 :

1. Organisation d'un tour de table avec les professionnels de santé du territoire afin de parfaire l'état des lieux et avoir leur avis.
2. Création d'une porte d'entrée/document pour informer les candidats à l'installation et désignation d'un élu référent dans chaque commune.
3. Aller au-devant des candidatures :
4. Participation à un forum/réunion de fin d'année à la faculté de médecine de Nantes
5. Rencontre des délégués de promotion pour connaître leurs aspirations
6. Mise en œuvre d'un regroupement de professionnels de santé (demandé par 9 médecins sur 10 de moins de 45 ans) pour :
7. Partager et confronter les idées
8. Bénéficier de référents plus âgés
9. Faciliter les remplacements
10. Mutualiser les coûts de fonctionnement et disposer d'un secrétariat sur place
11. Travailler moins (meilleure organisation et répartition des excédents)
12. Transmettre leur savoir en devenant maître de stage

VI) Le développement économique (2018)

Le Conseil de Développement s'est concentré sur le développement économique, d'une part sur les centralités (commerces de centre-ville) et d'autre part sur les actions en faveur de l'emploi.

LES CENTRALITES :

1 - Lutter contre les locaux vides des centres-villes en facilitant les magasins éphémères, en favorisant l'installation des petits artisans de savoir-faire par des aides simples de logistiques (secrétariat, photocopies-standard-boîte postale- prêts de matériels, etc.) pendant leurs 1ers mois d'activités, et en agissant auprès des propriétaires sur les loyers identifiés comme un frein à l'installation de nouveau commerçants à cause du prix . Des exonérations ou allègements de taxes seraient peut être possibles pour les 1ers mois d'activité.

Anticiper les concurrences entre les commerçants de centre-ville et les zones d'activités notamment vis à vis de la Zone de la Guerche, en privilégiant les activités complémentaires : en limitant les transferts du Centre-Ville vers les parcs d'activités, en construisant des logements et en conservant au maximum les services dans le Centre- ville.

Réaliser un travail d'inventaire des activités qui disparaissent et qui contribuent à l'attractivité des centres-villes et des réussites commerciales menées sur la CCSE (par exemple le pôle commercial de Saint-Viaud) en communiquant sur les activités qui manquent et qu'il serait intéressant d'avoir,

2- Développer une politique locale de services à la personne en parallèle au développement commercial des centres-villes : le dynamisme des centres-villes est en effet issu d'une part de la composante « commerce » et d'autre part de la composante « services ». Un inventaire des services proposés pourra être réalisé afin de regrouper les commerces et les services.

3-Proposer une politique intercommunale de long terme afin de préserver l'attractivité des centres-villes : investissement dans la rénovation urbaine, détermination d'un périmètre commercial en centre-ville dans les PLU, investissements publics dans la reprise des pas de porte pour les mettre en location à de nouveaux commerçants, constituer des réserves foncières dans les PLU, utilisation des points de ralliement des touristes pour installer des activités commerciales manquantes (ex ; Le long de la Loire à Vélo) , prise en charge de la publicité commerciale sur les équipements urbains (panneaux lumineux, fléchage et signalétique), veiller à sécuriser suffisamment l'espace Centre-ville pour qu'il soit praticable pour les familles (liaisons douces pour piétons, vélo, poussettes, lieux partagés : bancs, aires de jeux, parkings, etc...) en lien avec la nouvelle compétence intercommunale travaillée actuellement avec la CCI.

L'EMPLOI ET LA FORMATION :

4 - Promouvoir la notoriété des entreprises du territoire par des journées portes ouvertes, des visites d'entreprises, et le développement du tourisme industriel.

Anticiper les extensions et arrivées d'entreprises pour préparer en amont les besoins en personnel, notamment en lien avec les services de Pôle Emploi. Dégager des moyens financiers pour développer des coopérations actives avec une structure d'accompagnement des porteurs de projets comme le CIL à Saint Nazaire ou Initiative Loire Atlantique Sud sur le Pays de Retz. Un investissement qui a prouvé ses résultats même si les moyens actuels sont trop bas.

5 - Pour faciliter les recrutements : Renforcer les liens entre les entreprises et les établissements de formation en proposant à des enseignants des moments de découverte du monde de l'entreprise, en mettant en place des réunions de travail entre le monde de l'entreprise et les établissements scolaires, afin d'aiguiller les formations vers les métiers de demain.

Faciliter l'immersion des étudiants dans le monde du travail en proposant des témoignages de professionnels auprès des publics scolaires, en facilitant les stages de découverte en entreprise (en privilégiant les étudiants du supérieur à ceux du collège), en aidant les petites entreprises à accueillir des stagiaires.

6 - Développer les actions en faveur des sans-emploi en s'appuyant sur les événements existants (forum des métiers, pacte éducatif régional en Pays de la Loire, journées régionales de la visite d'entreprises), en proposant des témoignages de professionnels (bus itinérant CAPEB, association « outil en main » par exemple), ou en développant le parrainage des actifs en recherche d'emploi par des professionnels.

7 - Créer un pôle de recherche ou une pépinière d'entreprises dans un domaine novateur à définir selon les besoins du territoire, par exemple dans la prévention contre les risques d'incendie (santé et sécurité des salariés, préservation des actifs immobiliers et des moyens de production).

VII) Le tourisme (2018)

1- Mettre en valeur l'image du territoire avec un changement de nom de la CCSE (Estuaire Loire Océan ?) qui permettent de mieux nous situer et surtout de mieux nous caractériser, un travail de recensement plus approfondi de la part de l'office du tourisme pour recenser l'ensemble des professionnels du tourisme adhérents ou non, en s'insérant dans la destination Bretagne.

2- Mettre en valeur les sites historiques, naturels, patrimoine, bâtiments et hommes célèbres du territoire en créant un inventaire de l'existant sur le territoire (biens publics et privés) qui pourra déboucher sur la création d'un musée permanent, en développant un partenariat avec Nantes pour le passage Pommeray (création d'un gâteau à ce nom), en s'appuyant sur le passé historique de Paimboeuf dans le commerce triangulaire, sur les œuvres du Voyage à Nantes, en encourageant la création de plaques commémoratives, de vidéos des lieux remarquables, tout ceci coordonné par l'office du tourisme et soutenu par les élus concernés.

3- Encourager le lancement de nouveaux projets touristiques : auberge, épicerie et différents sites d'hébergement, village d'artisans ou d'artistes, marchés, etc.

Valoriser l'agriculture locale et la nature via la mise en place d'une ferme pédagogique et la mise à jour de la plaquette de vente des produits locaux à la ferme avec un recensement des lieux d'hébergement, de pédagogie et de restauration (ex. CIVAM en Corse), sensibiliser davantage les enfants sur la nature, l'utilisation d'animaux pour entretenir les espaces verts, réaliser un inventaire faune & flore du territoire pour créer des circuits découverte.

4- Mieux utiliser les premiers ambassadeurs du territoire : d'abord les professionnels du tourisme, mais aussi les habitants, les résidents secondaires (4000 sur l'ensemble de la CCSE dont 3600 à Saint-Brévin, questionnaire pour mieux les connaître et événement au cours de l'été (à développer suivant les CR

précédents), le tissu associatif et les structures citoyennes qui connaissent le territoire (encouragements à créer une association « greeters », « terre d'estuaire », guides bénévoles pour des petits groupes de touristes) pour les mettre en relation avec l'office du tourisme. Il est également possible de fédérer et faire visiter les associations culturelles du territoire (création d'un pass). Il serait bien de bénéficier sur les sites OTSI ou sur un autre site de connaître en permanence les établissements ouverts (hôtels, restaurants, etc.).

5- Développer le tourisme d'affaire : en aidant et coordonnant les entrepreneurs à faire visiter leurs entreprises, en créant une veille événementielle des événements importants du département à l'attention des professionnels pour anticiper les besoins en hôtellerie et en général, favoriser et faciliter la création de nouveaux hébergements touristiques si les structures touristiques atteignent la saturation.

6- Développer un partenariat avec une station de sports d'hiver française (Communautés de communes) en lien avec notre image de territoire de glisse : jumelage pour les usagers des deux stations, mise en place d'un système d'échanges de saisonniers notamment pour les jeunes, mise en place de systèmes d'achats groupés ou de services communs entre les deux destinations, échanges de matériel éventuellement pouvant servir à chacun alternativement (ex. village éphémère, podiums etc.. ;) et échanges de bonnes pratiques, création d'un passeport spécial avec des promotions pour les habitants de la ville ou de la communauté jumelée.

7- Promouvoir encore plus les circuits vélo et pédestres en améliorant la signalétique existante (notamment pour les points d'intérêt) et les équipements le long de ces circuits (réparations vélos, restauration...), en organisant des visites guidées, en s'appuyant sur la Loire à Vélo (établissement de boucle de visites, mise en place d'un « titre d'arrivée Loire à Vélo » (2 titres de proximité pourraient sans doute favoriser l'attractivité pour les touristes proches : 60 KM au départ de Nantes et 120 km au départ de St Florent le Vieil), mise en place d'opérations de promotion des commerçants).